

Modification de la loi sur la poste : prise de position du SSM

### Par COURRIEL

pg@bakom.admin.ch

Commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT-N) 3003 Berne

Par courriel à : pg@bakom.admin.ch

Syndicat suisse des mass media SSM Secrétariat central Birmensdorferstrasse 65 8004 Zurich

politik@ssm-site.ch

Zurich, le 29 février 2024

Consultation sur la modification de la loi sur la poste - Prise de position du Syndicat suisse des mass media SSM

Monsieur le Président de la Commission, Madame, Monsieur,

Le Syndicat suisse des mass media (SSM) vous remercie de la possibilité qui lui est offerte de prendre position sur la modification de la loi sur la poste (LPO).

Le SSM est le syndicat de l'ensemble des professionnel·les des médias électroniques. Il a conclu une Convention de branche avec l'Union des radios locales non commerciales (UNIKOM)<sup>1</sup>, à laquelle ont adhéré sept diffuseurs radio. Il est également le partenaire social de la SSR. En 2022, le SSM et les associations partenaires syndicom et impressum ont signé pour la première fois un accord avec les associations patronales des radios privées (VSP) et des télévisions privées (Telesuisse) qui fixe les conditions de travail minimales applicables aux professionnel·les des programmes. Plus de 17 % des membres du SSM travaillent pour un média privé, la plupart dans une entreprise de radio ou de télévision. Le SSM défend les intérêts professionnels, politiques, matériels, culturels et sociaux de ses membres et milite en faveur d'une politique des médias progressiste, comme le veut son mandat statutaire.

En tant que syndicat des médias électroniques, nous connaissons bien le paysage médiatique suisse et ses enjeux. La modification proposée de la LPO, qui vise à étendre les contributions en faveur de la presse régionale et locale, intervient à un moment critique. La détérioration croissante de la situation économique des entreprises de médias, couplée à un recul de la diversité des contenus, constitue une

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La convention de branche, de même que les conventions d'affiliation avec les différentes radios complémentaires, restent valables, même si la majorité des radios complémentaires titulaires d'une concession ont quitté l'association Unikom au 30 septembre 2023 (cf. werbewoche.ch du 11.09.23).



Modification de la loi sur la poste : prise de position du SSM

menace sérieuse pour la démocratie suisse. Notre système politique a absolument besoin de médias indépendants et pluriels. Face à la numérisation croissante et à l'érosion dramatique de la fréquentation des médias traditionnels, il ne fait pas de doute que des mesures de soutien innovantes et durables sont nécessaires. La presse écrite n'est pas un secteur économique comme les autres. Quels que soient les éditeurs, le diagnostic est le même : le journalisme traverse une crise profonde, tant sur le marché des lecteurs que sur celui de la publicité. Le SSM est très inquiet des suppressions d'emplois qui se succèdent dans les entreprises de médias, qu'elles soient publiques ou privées, nationales, régionales ou locales. C'est sur cette toile de fond qu'il milite depuis des années en faveur d'un renforcement du paysage médiatique suisse, de la diversité des médias et, par conséquent, d'une consolidation de la position des professionnel·les de la branche. En tant que syndicat, nous sommes favorables au principe de l'aide aux médias et avons donc défendu le train de mesures en faveur des médias, rejeté en votation populaire. La modification de la LPO proposée permet d'en reprendre au moins un élément.

Nous partageons l'avis de la CTT-N : des médias indépendants et diversifiés sont essentiels pour la démocratie suisse, et il est urgent et nécessaire d'agir pour répondre à la crise actuelle. Bien que fondamentalement favorable au soutien aux médias, le SSM émet quelques réserves quant à l'aide indirecte à la presse telle qu'elle est proposée. Il considère que les adaptations ci-dessous sont nécessaires.

# Critères d'octroi

Les critères purement formels pour l'octroi d'aides restent inchangés dans l'avant-projet de modification de la LPO. Le SSM estime qu'il convient de les élargir. Pour bénéficier de l'aide indirecte, les titres de presse classiques devraient être tenus de s'engager à respecter les normes journalistiques et déontologiques en usage dans la branche. Cela renforcerait l'autorégulation par le Conseil de la presse ainsi que le respect des règles éthiques professionnelles et, partant, la qualité du journalisme.

# Conditions de travail

Le Syndicat suisse des mass media (SSM) soutient l'application de critères identiques à la distribution matinale et à la distribution régulière par la poste. Le train de mesures d'aide aux médias rejeté en votation populaire imposait aux organisations assurant la distribution matinale de négocier une convention collective de travail avec les associations de personnel. Cette clause ne figure malheureusement plus dans l'avant-projet actuel. Nous demandons qu'elle soit réintroduite. En effet, les conditions de travail dans la distribution sont souvent précaires, en particulier dans la distribution matinale. Il n'est pas acceptable que des subventions puissent « récompenser » un éventuel dumping salarial et de mauvaises conditions de travail. Nous souhaitons donc une adaptation de l'article 19b.

L'obligation d'ouvrir des négociations sur une convention collective de travail (CCT) doit s'appliquer à tous les éditeurs qui bénéficient d'aides en vertu de la LPO. Le SSM demande par conséquent que cette obligation figure parmi les critères pour obtenir un soutien. Une CCT négociée avec des syndicats comme le SSM permet de garantir que l'aide en vertu de la LPO va de pair avec des conditions de travail justes et équitables, ce qui est crucial pour la résilience et la pérennité du paysage médiatique. Cette modification de l'avant-projet est essentielle à notre sens, car elle concerne directement la qualité des relations de travail qui, elle-même, détermine la qualité du journalisme.



Modification de la loi sur la poste : prise de position du SSM

### Presse associative et des fondations

Une minorité de la commission demande de renoncer à l'augmentation du soutien à la presse associative et des fondations. Tout comme l'USS, le SSM s'y oppose fermement. Ce type de presse fournit, à un coût relativement faible, un travail indispensable à la diversité des opinions et à la transmission d'informations. Il est question ici de publications telles que le magazine de Caritas, de journaux syndicaux, ou encore FRC Que Choisir ou la revue « Les Alpes ». La situation de nombre de ces publications est aussi précaire celle que de la presse régionale et locale « classique », elles doivent donc continuer de bénéficier d'une aide.

# Aide durable

Il est incontestable que les entreprises de médias sont appelées à revoir régulièrement leurs modèles commerciaux et à les adapter à la réalité. Le SSM ne s'oppose pas au principe d'appliquer une période transitoire de sept ans à l'extension de l'aide indirecte à la presse. Il faudrait cependant que soit développée et testée dans le même temps une aide globale, durable et indépendante des canaux de diffusion, qui ne se contente pas de perpétuer des structures obsolètes mais tienne compte de l'évolution numérique. Le développement d'un tel soutien doit être engagé pendant la période transitoire et non après. Négliger cet aspect ne ferait que reporter les solutions, au risque d'aggraver la situation actuelle. Une aide indépendante des canaux de diffusion, englobant aussi bien les médias purement numériques que les médias convergents et privilégiant les petits éditeurs, est décisive pour la diversité et l'indépendance du paysage médiatique suisse de demain. Nous renvoyons ici à la réponse du Conseil fédéral au postulat Christ et à l'option « à moyen terme » qui y est présentée. Comme l'on ne peut s'attendre à une avancée rapide dans ce domaine, le SSM se rallie à la demande de l'USS de lever la limite de sept ans.

En conclusion, le Syndicat suisse des mass media soutient les propositions de modification de la LPO et demande de les compléter par une obligation de négocier des CCT et de ne pas limiter dans le temps l'extension de l'aide indirecte à la presse.

Nous tenons également, en notre qualité de syndicat des médias, à alerter les membres de la CTT-N et le monde politique eneurochirn général : la spirale descendante qui affecte le paysage médiatique suisse est un problème sérieux. Il importe de le reconnaître et d'y apporter des réponses. La détérioration continue des conditions de travail, les suppressions d'emplois et la tendance des grands groupes d'édition à centraliser les rédactions sont des symptômes alarmants qui vont de pair avec une érosion progressive de la qualité de la couverture journalistique et de la diversité des médias. Ce phénomène menace gravement le fonctionnement de la Suisse plurilingue et de sa démocratie référendaire. Les politiques ne peuvent fermer les yeux sur cette évolution.

En vous remerciant de tenir compte de notre prise de position, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Silvia Dell'Aquila

Secrétaire centrale Syndicat suisse des mass media Margarita Lajqi

Secrétaire en charge de la politique des médias Syndicat suisse des mass media